

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3700>



2010 - 2011

Novembre 2011- Collège de Longvic : motion sur la situation des professeurs stagiaires



SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Echos des établissements de Côte-d'Or -
Date de mise en ligne : jeudi 18 novembre 2010

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Motion présentée par la liste intersyndicale des personnels d'enseignement et d'éducation- CGT / SGEN / SNEP / SNES

Lundi 8 novembre 2010 le CA a adopté la motion ci-dessous à l'unanimité moins les trois voix des membres présents de l'administration (texte inspiré par celui des collègues SNES de Créteil).

Les trois stagiaires de l'établissement ont apprécié, la collègue titulaire d'histoire-géographie en attente de réquisition également.

Les parents d'élèves FCPE sont surtout mobilisés par la question des heures d'enseignement non assurées, mais ils ont suivi avec intérêt, la démarche de motion des enseignants .

En préalable de ce vote, le Principal a précisé que le Rectorat avait proposé des HSE ou des TZR pour pallier l'absence future des professeurs tuteurs appelés hors de l'établissement ; qu'il a choisi l'option TZR, et qu'il refusera le départ des dits enseignants tuteurs si le rectorat ne tient pas ses engagements de remplacement par des TZR.

Motion sur la situation des professeurs stagiaires

Le Conseil d'Administration du collège Roland Dorgelès du 8 novembre 2010 alerte les autorités sur les conditions catastrophiques d'entrée dans le métier des enseignants et CPE stagiaires. En effet, le Ministère de l'Éducation Nationale a mis en place une réforme de la formation des enseignants et CPE dans le mépris le plus total des principaux intéressés. Dans notre académie, ces nouvelles modalités se traduisent par un service à temps plein des stagiaires sur un voire deux établissements (comme c'est le cas dans notre collège), et par une formation considérablement diminuée par rapport à ce qu'elle était les années précédentes. D'autres académies au contraire ont placé les stagiaires sur des BMP (jamais à temps plein et ne bloquant pas des postes pour les titulaires).

Les nouveaux stagiaires sont donc placés dans des conditions d'exercice impossibles. Ils doivent assurer un service complet, en passant beaucoup de temps à préparer leurs cours du fait de leur inexpérience. A cela s'ajoutent les temps de formation et la concertation avec les tuteurs, pris sur le temps libre. Quand la formation ou la concertation se font sur des heures de cours, ces heures doivent être rattrapées.

Nos nouveaux collègues manquent de temps et de sérénité pour que soit mené de manière à la fois collective et individuelle l'analyse de leur pratique, indispensable les premières années. Il en résulte pour eux de la souffrance au travail, et des inquiétudes sur le déroulement de leur première année d'enseignement.

C'est pourquoi les représentants du Conseil d'Administration demandent l'abandon de cette réforme et le retour à un stage en responsabilité qui ne soit pas à temps de service complet.
